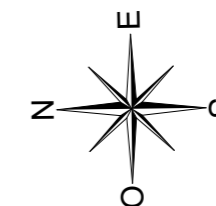


**HALL G**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n°G22 au 2ème étage

ENTRÉE	3,09 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	23,63 m <sup>2</sup>
CUISINE	5,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	14,22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,62 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,33 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,66 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	4,99 m <sup>2</sup>
WC 1	2,89 m <sup>2</sup>
WC 2	1,46 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	1,74 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	7,65 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>87,98 m<sup>2</sup></b>
BALCON	11,77 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>99,75 m<sup>2</sup></b>

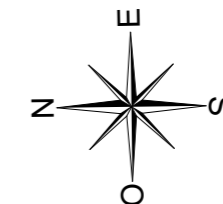
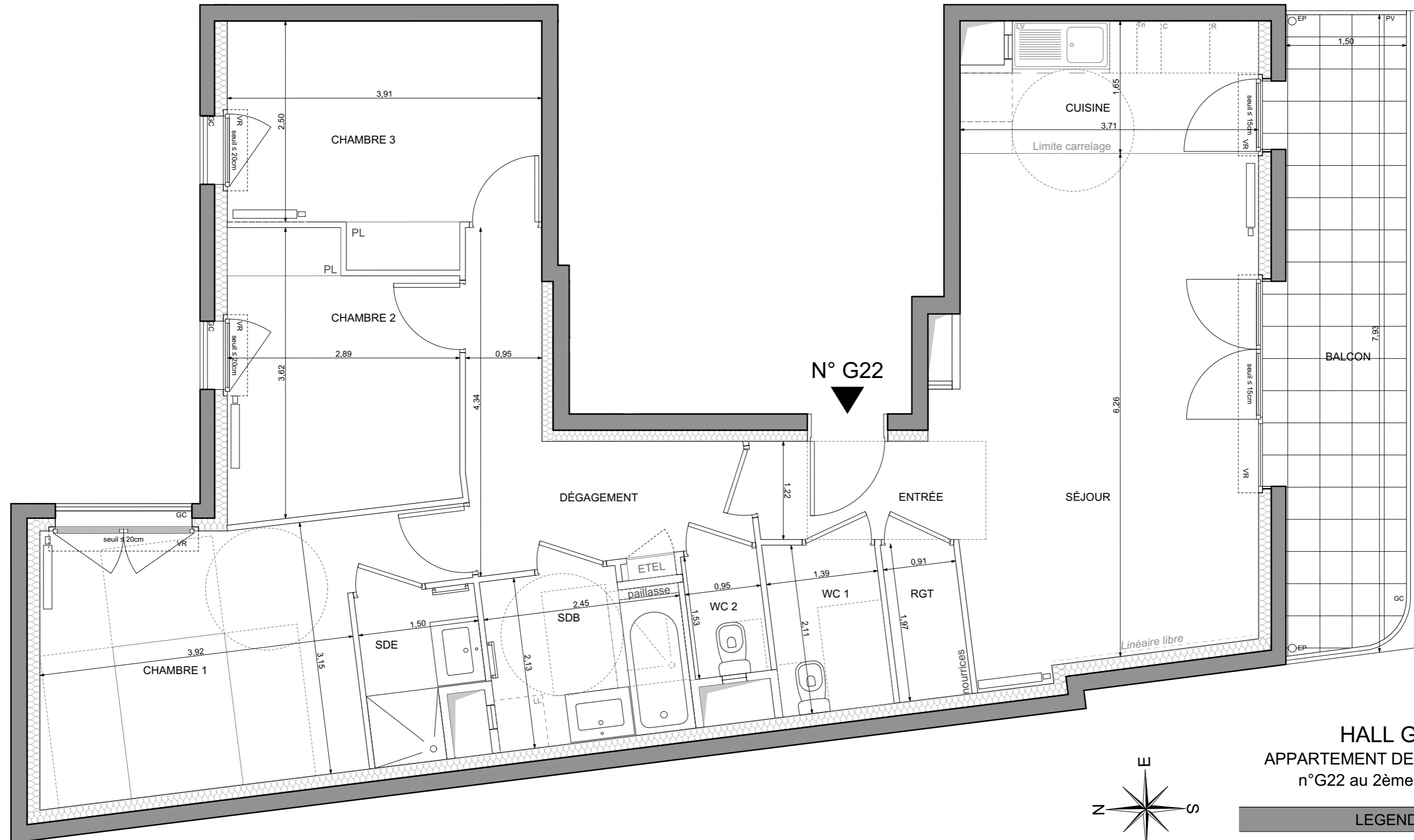
**LEGENDE 1/2**

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
	fenêtre		porte fenêtre
	fenêtre fixe		fenêtre fixe opaiescent



Indice A Avril 2024  
Echelle :

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



**HALL G**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n°G22 au 2ème étage

LEGENDE 2/2

Indice A Avril 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »